

Fiche de cours	Mathématiques	Troisième
Chapitre 1 : PGCD	Les nombres et PGCD	

Tous les nombres considérés sont des entiers naturels donc appartenant à  $\mathbb{N} = \{0; 1; 2; 3; 4; 5 \dots\}$   
On aura :  $0 < b \leq a$

### I – Diviseurs et multiples.

**Définition :** Le nombre  $a$  est divisible par  $b$  (avec  $b \neq 0$ ) s'il existe un nombre entier  $n$  tel que :  

$$a = b \times n.$$
On dit alors que  $a$  est un multiple de  $b$  et de  $n$ .

**Autre formulation :**

Le nombre entier  $a$  est divisible par le nombre  $b$  (avec  $b \neq 0$ ) si :  $\frac{a}{b}$  est un entier ( $\frac{a}{b} = n \in \mathbb{N}$ ).

Exemple :  $10 = 2 \times 5$  donc 10 est divisible par 2 et par 5, et 10 est un multiple de 2 et 5 (il y en a d'autres). → Pour les critères de divisibilité, voir la fiche E du chapitre 0 : Fractions.

### II – Diviseurs communs.

**Définition :** Un diviseur commun de deux nombres  $a$  et  $b$  est un nombre qui divise à la fois  $a$  et  $b$ .

Exemple : 3 est un diviseur commun de 114 et 27 car 3 divise 114 ( $114 = 3 \times 38$ ) et 3 divise 27 ( $27 = 3 \times 9$ ).

### III – Plus Grand Diviseur Commun.

**Définition :**

Le PGCD de deux nombres  $a$  et  $b$  est le plus grand des diviseurs communs de  $a$  et de  $b$ .

**Définition :** Deux nombres sont premiers entre eux lorsque leur PGCD est 1, c'est-à-dire lorsqu'ils n'ont comme diviseur commun que le nombre 1.

Exemple : 8 et 27 sont premiers entre eux car ils n'ont comme diviseur commun que 1, leur PGCD est 1.

### IV – Algorithmes de calcul du PGCD de deux nombres $a$ et $b$ .

#### 1°) Algorithme des différences :

Cet algorithme repose sur la propriété suivante :

**Propriété 1 :** Soit  $a$  et  $b$  deux entiers avec  $0 < b \leq a$ , alors  $PGCD(a; b) = PGCD(b; a - b)$

Exemple : Calculons le PGCD de 675 et 375 par l'algorithme des différences.

Cet algorithme est basé sur la propriété 1 (à citer)

Nommons  $A = PGCD(675; 375)$

$$A = PGCD \left( \underbrace{375}_{\text{Le plus petit}} ; \underbrace{300}_{\text{la différence (675-375)}} \right)$$

$$A = PGCD \left( \underbrace{300}_{\text{Le plus petit}} ; \underbrace{75}_{\text{la différence (375-300)}} \right)$$

$$A = PGCD \left( \underbrace{75}_{\text{Le plus petit}} ; \underbrace{225}_{\text{la différence (300-75)}} \right)$$

$$A = PGCD \left( \underbrace{75}_{\text{Le plus petit}} ; \underbrace{150}_{\text{la différence (225-75)}} \right)$$

$$A = PGCD \left( \underbrace{75}_{\text{Le plus petit}} ; \underbrace{75}_{\text{la différence (150-75)}} \right)$$

$$A = 75 \text{ Donc } \boxed{\text{le PGCD de 675 et de 375 est 75.}}$$

## 2°) Algorithme d'Euclide :

Cet algorithme repose sur la propriété suivante :

**Propriété 2 :** Soit a et b deux entiers avec  $0 < b \leq a$ , alors  $PGCD(a; b) = PGCD(b; R)$  où R est le reste de la division euclidienne de a par b.

Dividende	Diviseur
	Quotient
Reste	

120	7
	17
1	

$$\text{Dividende} = \text{Diviseur} \times \text{Quotient} + \text{Reste}$$

$$120 = 7 \times 17 + 1$$

Exemple : Calculons le PGCD de 675 et 375 par l'algorithme des différences.

Cet algorithme est basé sur la propriété 2 (à citer)

Nommons  $A = PGCD(675; 375)$

$$\begin{aligned} 675 &= 375 \times 1 + \underbrace{300}_{\text{Le reste}} & \text{donc } A &= PGCD\left(\underbrace{375}_{\text{Le diviseur}}; \underbrace{300}_{\text{Le reste}}\right) \\ 375 &= 300 \times 1 + \underbrace{75}_{\text{Le reste}} & \text{donc } A &= PGCD\left(\underbrace{300}_{\text{Le diviseur}}; \underbrace{75}_{\text{Le reste}}\right) \\ 300 &= 75 \times 4 + \underbrace{0}_{\text{Le reste}} & \text{donc } A &= PGCD\left(\underbrace{75}_{\text{Le reste}}; \underbrace{0}_{\text{Le reste}}\right) = 75 \end{aligned}$$

Donc le PGCD de 675 et de 375 est 75.

## V – Fractions.

**Définition :** Une fraction est **irréductible** lorsque son numérateur et son dénominateur sont premiers entre eux.

**Propriété 3 :** Si on simplifie une fraction par le PGCD du numérateur et du dénominateur, alors on obtient une fraction irréductible.

Exemple :

On a vu que le PGCD de 675 et de 375 est 75, donc pour rendre irréductible la fraction  $\frac{675}{375}$  on applique la propriété 3.

$$\frac{675}{375} = \frac{\overbrace{75}^{PGCD(675;375)} \times 9}{\underbrace{75}_{PGCD(675;375)} \times 5} = \frac{9}{5}$$

$\frac{9}{5}$  est une fraction irréductible car on a simplifié par le PGCD du numérateur et du dénominateur.